Formulaire n°7



Personnes domiciliées dans un pays de l'UE/AELE/UK

Demande de subside 2026

1. Données personnelle	s						
-	_						
Nom Dránom(s)						18000 F	
Prénom(s)		***************************************		***************************************			
Date de naissance							
Adresse / Téléphone							
Assureur LAMal en 2026	***************************************			***************************************		0.99-96767	
2. Données concernant les membres de la famille							
	Nom	Prénom(s)	Né(e)	le	Assur	eur LAMal 2026	
Conjoint(e)/Partenaire							
Enfant(s) à charge							
3. Données concernant le concubinage							
En 2024, faisiez-vous ménage commun avec un(e) concubin(e) ?				Oui □	Oui 🗆 Non 🗆		
Si oui, avez-vous au moins un enfant en commun ?				Oui □			
Si vous avez coché "Oui" aux deux questions, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de votre concubin(e). Sa signature est obligatoire dans la rubrique 11 pour la consultation de sa situation financière.							
Nom :							
Date de flaissance							
4. Données concernant l'activité lucrative du travailleur frontalier							
Depuis quand exercez-vous une activité lucrative à Genève en tant que travailleur frontalier (travailleuse frontalière)?							
Date :							
5. Données concernant l'activité lucrative du conjoint (pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant							
en concubinage).							
Est-ce que votre conjoint(e)/partenaire/concubin(e) exerce une activité lucrative à Genève ? Oui Non Depuis guand ?							
Depuis quand ?							
6. Revenus <u>2024</u> de l'activité lucrative exercée en Suisse							
- Vous devez obligatoirement répondre à chaque point ci-dessous par oui ou non.							
- Si vous êtes marié(e), en partenariat enregistré ou vivez en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes.							
		Demano	leur(eresse)	Conjoint	(e)/Parte	enaire/Concubin(e	
6.1. Salaires	Oui	Non	Montant	Oui 🔲 N	Non 🗌	Montant	
6.2. Pensions aliment	aires percues Oui	☐ Non ☐	Montant	Oui 🔲 N	Non 🗌	Montant	
		-				•••••	
6.3. Allocations familia	ales Oui	□ Non □	Montant	Oui 🗆 N	Non 🗌	Montant	
o.coodiono idiiliili]		
6.4. Rentes	Oui	□ Non □	Montant	Oui 🗆 N	Non 🗌	Montant	
O.T. HUIRUS	Jui			- Cui - I	3 🗆		
7 Pensions alimentaires versées en 2024							

8. Fortune 2024 en Suisse et à l'étranger Le montant indiqué doit être la valeur au 31 décembre 2024. Vous devez obligatoirement remplir chacune des rubriques. En cas d'absence de fortune, vous devez inscrire 0. Une rubrique laissée vide sera considérée comme équivalente à 0. En cas d'informations fausses ou incomplètes, vous vous exposez aux sanctions pénales mentionnées au point 10. Demandeur(eresse) Conjoint(e) / Partenaire Concubin(e) 8.1. Étiez-vous locataire ou propriétaire de votre logement ? propriétaire locataire propriétaire locataire 8.2. Montant de la fortune brute mobilière (solde des comptes bancaires et/ou postaux) 8.3. Montant de la fortune brute immobilière (valeur de tous vos biens immobiliers, en Suisse et à l'étranger) 8.4. Montant des dettes hypothécaires et/ou chirographaires 9. Documents à joindre impérativement (du couple pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage. Aucune demande ne pourra être traitée en leur absence). Revenus 1. Si vous étiez imposé(e) à la source en Suisse en 2024 Justificatifs officiels de tout autre revenu pour l'année 2024 (allocations familiales, pensions alimentaires perçues, rentes). 2. Si vous étiez imposé(e) au barème ordinaire (IBO) en Suisse en 2024 • Avis de taxation ICC 2024, définitif et complet (y compris les rubriques "revenus bruts" et "fortune brute") 3. Si vous avez débuté une activité en tant que frontalier(ère) en 2025 ou 2026 Les justificatifs officiels des revenus des six derniers mois (fiches mensuelles de salaire, allocations familiales, pensions alimentaires, rentes). Pensions alimentaires versées Jugement de séparation/divorce ou convention dûment ratifiée par un tribunal, justificatifs des versements en 2024, ou des six derniers mois pour les nouveaux frontaliers. Logement pour les locataires Bail à loyer. **Fortune** Fortune mobilière : soldes des comptes bancaires/postaux au 31 décembre 2024, récents pour les nouveaux travailleurs frontaliers. Fortune immobilière : attestation de la valeur fiscale de tous les biens immobiliers que vous possédiez en 2024, en Suisse et à l'étranger, justificatifs des dettes hypothécaires. Pour les nouveaux travailleurs frontaliers : ces mêmes justificatifs, récents. 10. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP): Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire. 11. Par sa signature, chaque personne soussignée : délie le service de l'assurance-maladie du secret fiscal et l'autorise à consulter les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal; autorise le service de l'assurance-maladie (SAM) à communiquer son revenu déterminant unifié (RDU) à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subside ; atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise. Demandeur(eresse) Lieule, Signature Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e) Lieule,..... Signature